

Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire

Règlement

Préambule

L'Académie diplomatique et consulaire (ADC) crée le « le Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire », destiné à récompenser les jeunes chercheurs dont la recherche est éclairante pour l'action diplomatique et internationale de la France.

Le présent règlement précise les modalités de l'édition 2025 de ce prix.

Article 1 – Objet du prix et nature des travaux attendus

Le « Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire » a pour objectif de distinguer plusieurs thèses de doctorat soutenues entre le 1er janvier 2024 et le 31 mars 2025.

La thèse doit avoir été rédigée en langue française et soutenue dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Ce prix vise particulièrement à soutenir et encourager la recherche universitaire contemporaine dont les résultats contribuent à améliorer la compréhension des dynamiques et des mutations en cours dans les pays tiers, qui ont un impact dans les relations internationales, et partant, qui permettent d'éclairer la conception et la mise en œuvre de la politique étrangère de la France.

A ce titre, les domaines scientifiques suivants (de manière non limitative) sont particulièrement valorisés :

- Sociologie ;
- Anthropologie ;
- Ethnologie ;
- Démographie ;
- Géographie ;
- Urbanisme ;

- Sciences politiques ;
- Droit international ;
- Économie ;
- Enjeux globaux ;
- Philosophie politique ;
- Relations internationales ;
- Langues et cultures.

Les travaux de thèse sont notamment évalués selon les critères suivants :

- La capacité à éclairer la conception et la mise en œuvre de l'action internationale de la France ;
- La transférabilité des connaissances issues des travaux dans l'action et la décision publique ;
- La qualité et l'originalité du sujet et de la démarche scientifique ;
- La qualité d'écriture en vue de la publication.

Article 2 – Description du prix

Les lauréats se verront remettre les prix suivants :

- Premier prix : 3 000€, ainsi qu'une résidence de recherche d'une durée minimale de 1 mois dans l'un des 27 centres de recherche du réseau de unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (Umifre)¹. L'ensemble des frais liés au transport, à l'hébergement et à la restauration seront pris en charge ;
- Deuxième prix : 2 000€ ;
- Troisième prix : 1 000 €.

Le prix en numéraire est remis à titre individuel à chaque lauréat.

La cérémonie de remise des prix est prévue au Quai d'Orsay en février 2026.

¹ Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'un réseau international de 27 instituts de recherche spécialisés en sciences humaines et sociales, dont 25 (UMIFRE) sont gérés en cotutelle avec le CNRS. Grâce à leurs antennes, les UMIFRE sont réparties dans plus de 30 pays en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine. Elles constituent un outil unique au monde au service de la diplomatie scientifique de la France.

A titre exceptionnel, si le jury estime que les candidatures ne justifient pas l'attribution d'une partie ou de l'ensemble des prix, ceux-ci pourraient ne pas être attribués.

Article 3 – Calendrier du prix de thèse

Le calendrier du prix est le suivant :

12 mai 2025	Lancement du prix de thèse et ouverture des candidatures
30 juin 2025	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Juin 2025 – 15 septembre 2025	Un comité constitué de diplomates est chargé de la présélection, parmi les candidatures, de 6 thèses dont la capacité à éclairer la conception et la mise en œuvre de la politique étrangère de la France est la plus élevée
15 septembre 2025 - 15 décembre 2025	Examen des dossiers présélectionnés par le comité scientifique et choix des 3 meilleures thèses sur la base de leur qualité scientifique
15 décembre 2025 – 31 janvier 2026	Formation par l'Académie des 3 candidats retenus au « pitch » de leur thèse
Février 2026	Cérémonie de remise des prix au Quai d'Orsay

Ce calendrier étant provisoire, il peut être susceptible d'être modifié. Dans ce cas, l'ensemble des candidats en seront informés.

Article 4 – Procédure de sélection

Un comité de pilotage constitué de représentants de l'Académie diplomatique et consulaire et du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie coordonnera le processus d'appel à propositions, de pré-sélection, de sélection et de remise du prix aux lauréats.

La procédure de sélection se déroule en deux étapes :

1. Suite à la publication de l'appel à candidatures, une présélection d'au moins 6 thèses sera effectuée par un **comité de pré-sélection**. Ce comité, désigné par le comité de pilotage, sera

composé d'agents du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, **titulaires d'un doctorat et s'étant portés volontaires pour participer au processus de présélection**. Il aura pour mission d'évaluer l'apport des travaux de recherche pour éclairer la conception et la mise en œuvre de l'action internationale de la France.

2. Dans un deuxième temps, à partir de cette présélection d'au moins 6 thèses, le **jury scientifique** (voir liste des membres en annexe) **sélectionnera, sur la base de leur qualité scientifique, les 3 meilleures thèses**. Le choix des lauréats est effectué par consensus. En l'absence de consensus, un vote majoritaire est effectué, chaque membre du jury disposant d'une voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les délibérations du jury font l'objet d'un compte-rendu. Les noms des lauréats seront rendus publics par le ministère. Tous les candidats sont avertis par courrier électronique du résultat des délibérations du jury.

Chacun des 3 lauréats choisis est ensuite formé par l'Académie diplomatique à la présentation de projet (« pitch ») en vue de présenter sa thèse en 10 minutes lors de la cérémonie publique de remise des prix qui se déroulera en février 2026 au Quai d'Orsay, et à l'issue de laquelle les 3 lauréats seront récompensés.

Article 5 – Conditions de candidature et composition du dossier

« Le Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire » est ouvert aux titulaires d'un diplôme de doctorat tel que défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation et est ouvert aux travaux de recherche en langue française, provenant d'universités françaises ou étrangères.

Afin d'être éligible au « Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire », la thèse doit avoir été soutenue entre le 1er janvier 2024 et le 31 mars 2025.

Les candidats candidatent au « Prix de thèse de l'Académie Diplomatique et consulaire » en adressant au comité de pilotage leur dossier électronique complet par dépôt numérique, au format PDF, au plus tard le 15 juin 2025 sur le lien suivant <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/66f6ac09-1ff1-4266-a12d-be191f332d7f>.

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes, à numéroté par le/la candidat/e :

1. La fiche de candidature (à télécharger sur le site du MEAE);
2. Le diplôme de doctorat ou, à défaut, une attestation de réussite ;
3. Le rapport de soutenance de la thèse (obligatoire uniquement pour les thèses soutenues dans une institution française, facultatif pour celles soutenues à l'étranger) ;
4. Une lettre de candidature, écrite en français et adressée au jury, d'un maximum de quatre pages (soit 10.000 signes maximum), dans laquelle le candidat fera un résumé vulgarisé des

travaux et résultats de sa thèse. Le/la candidat/e devra insister sur l'apport de la thèse pour la conception et la mise en œuvre de l'action internationale de la France. Cet apport sera évalué par un comité de pré-sélection composé de diplomates du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;

5. Un curriculum vitae du candidat/de la candidate avec la liste de ses publications ;
6. La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité.

L'Académie diplomatique et consulaire se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers incomplets.

En cas de pré-sélection du dossier, le comité de pilotage en informera le candidat/la candidate, à qui il sera demandé d'envoyer les documents complémentaires suivants, qui feront l'objet d'une évaluation par le jury scientifique :

- Un fichier PDF comprenant la version finale de la thèse, telle que déposée auprès de l'Université de rattachement après la soutenance ;
- Les avis rédigés des rapporteurs de la thèse ;

Article 6 – Prévention des conflits d'intérêts

Les membres du jury ne doivent avoir aucune implication personnelle avec les thèses évaluées ainsi que leurs auteurs. Dans le cas contraire, lors de la deuxième étape de la procédure de sélection, les membres du jury étant impliqués dans l'une ou l'autre des thèses débattues le déclarent et s'abstiennent de porter un jugement sur la thèse en question. Des conflits d'intérêts identifiés a posteriori, mais non déclarés par les intéressés, entraîneraient la disqualification du candidat et du membre du comité scientifique.

Article 7 – Obligations du lauréat

Par son inscription au « Prix de thèse de l'Académie diplomatique et consulaire », le/la candidat/e s'engage, si son travail est sélectionné et qu'un prix lui est attribué, à :

- Participer à la formation à la présentation orale d'une thèse dispensée par l'Académie aux candidats retenus ;
- Assister physiquement à la remise de prix, au cours de laquelle il/elle effectuera la présentation orale de sa thèse ;

- Autoriser le ministère à utiliser librement son nom, prénom et image par voie de citation, mention, reproduction ou représentation, à l'occasion d'actions de communication internes ou externes, dans le respect de ses droits d'auteurs ;
- Faire figurer la mention « Prix de thèse de l'ADC – lauréat 2025 » ainsi que les logos du MEAE et de l'ADC sur tout support présentant les travaux de thèse et établis suite à la remise du prix ;
- Participer à des actions de valorisation et de diffusion de son travail de thèse auprès des professionnels et du grand public.

Article 8 – Valorisation du travail de thèse des lauréats

L'Académie diplomatique et consulaire s'engage à accompagner le(s) lauréat(s) dans la valorisation de leur travail de thèse auprès des professionnels et du grand public. Chacun des trois lauréats verra ses travaux de recherche valorisés lors des différents événements organisés par l'ADC : La Fabrique de la diplomatie, Petits et Grands séminaires, présentation des travaux aux diplomates...

Cette valorisation peut comprendre, mais n'est pas limitée à : des interviews ou mini-interviews (format print ou web) et/ou des capsules vidéos (type « Ma thèse en 180 secondes ») et/ou des résumés des travaux récompensés (format à définir) diffusés par exemple sur les réseaux sociaux du ministère chargé de la santé, un communiqué de presse pour annoncer le(s) lauréat(s), éventuellement accompagné d'un résumé très succinct de leurs travaux, un accompagnement dans le cadre de relations-médias, etc...

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au Prix vaut acceptation automatique du candidat à l'ensemble des articles du présent règlement.